ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C____N____

32

L'an 2e. de la République
21e. jour d'avril 1793.

Aux Citoyens composant l'académie de Chirurgie.

3 6?? - 6?9

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Citoyens,

Conformément à l'arrêté dont nous avons fait part au Conseil Général de la Commune, ayant fondé au Lycée des Arts 400 places d'éducation gratuite dont Deux ont été mises par nous à la nomination de chacune des sociétés qui ont concouru à la formation du Directoire nous avons la faveur de vous adresser les *certificats* sur lesquels seront délivrés les *Cartes d'Entrée gratuite* pour les vingt-un *Cours* qui auront lieu cette année, suivant le détail ci-annexé.

Nous espérons, Citoyens, que l'intention des fondateurs étant que cette distribution soit affectée à des enfans *d'Artistes peu fortunés*, vous voudrez bien veiller à ce qu'elle soit faite, de manière que ces places ne soient données qu'à des élèves dont les dispositions seront bien connues, et pour qui cette éducation sera un besoin réel.

Vous êtes priés de vouloir bien faire remplir sur les certificats, les noms, age *et* demeure, *des sujets que vous choisirez, et d'y ajouter les formalités les plus propres à*

ARC 24 d. 2

les astreindre à l'ordre, à la décence et à l'exactitude qui doivent distinguer particulièrement cet établissement.

Nous sommes fraternellement,

CITOYENS,

Vos Frères et Concitoyens, les Administrateurs du Lycée des Arts,
Charles Desaudray,
Jouan et *Gervais*,

Au Bureau général du Lycée des Arts,
rue l'Evêque N°. 1, Butte des Moulins.

Nota. On observe qu'en abonnant les cours, à raison de Six par chaque Élève, au lieu de Deux c'est Six places qui se trouvent effectivement à la nomination de l'académie de Chirurgie.